à l'attention des parents

des ELEVES ½ PENSIONNAIRES

AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE DE LA MAIN D'UN ELEVE

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2018, le Collège du Bastberg a mis en place un lecteur de biométrie pour accéder au restaurant scolaire. Ce lecteur permet l'identification des élèves par une image virtuelle d'une partie de la main, à la différence du relevé des empreintes digitales (les éléments pris en compte ne reposent que sur la forme de la main et non sur l'empreinte digitale). La mise en place du dispositif fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Les élèves n'ont donc plus de carte. Il leur suffit de taper un code (qui leur sera remis à la rentrée) puis de poser la main sur un lecteur (traité antibactérien) et un plateau leur sera délivré automatiquement. Un élève blessé à une main pourra utiliser le dos de l'autre main pour être identifié.

Avantages du système : plus d'oublis ou pertes de cartes, plus besoin de photo, pas de fraude possible.

La vente de tickets à un élève externe restera possible.
Veuillez compléter l'autorisation ci-dessous qui est valable pour toute la durée de la scolarité au lycée et remettre le coupon avec le dossier d'inscription.
En cas de refus votre enfant recevra une seule carte d'accès avec photo.

Le Proviseur,
Pascal MOUREAU

✂----------✂----------✂----------✂----------✂----------✂---------

Cette AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE DE LA MAIN D'UN ELEVE sera jointe au dossier d'inscription de Seconde et Nouveaux élèves de Première et Terminale !